



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-trois octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Aliette BALSALOBRE	Myriam MARTEL
Bernadette BEUVRIER	Muriel MATIFAS
Jean-Guy BRUYER	Rolande OUDAILLE
Stéphane CHAPEROT	Stéphane PAPIN
Michel COLAS	Nicolas SOISSON
Remy COUSYN	Olivier STRUBBE
Marc DOYER	Christian VERSCHEURE
Corinne GAUTIER	Jean-Philippe VICHARD
Tommy LEFEBVRE	
Corinne LUCO	

À l'exception de :

M. Serge MEYZAUD ayant donné procuration à M. Stéphane CHAPEROT.

Mme Céline GRENIER ayant donné procuration à Mme Rolande OUDAILLE.

Mme Elisabeth DARDARD ayant donné procuration à Mme Muriel MATIFAS.

M. Cédric CHERFILS absent non excusé.

M. Alexandre POLLION absent excusé.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de Conseillers votants : 21

Date de convocation : 13/10/2023

Date d'affichage : 13/10/2023

A été élu secrétaire de séance : M. Tommy LEFEBVRE

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 20h30

**Autorisation de signer la convention pour intégrer dans le patrimoine public les voiries
et espaces verts du lotissement Jeanne Léveillé : 2023-55**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la création du lotissement Jeanne Léveillé il convient de conventionner avec les lotisseurs afin d'acter la rétrocession des voiries à la municipalité une fois celui-ci achevé et conforme au permis d'aménager.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession de voirie.

Le Maire,
Jean-Philippe VICHARD

23 octobre 2023



Le secrétaire de séance,
Tommy LEFEBVRE

23 octobre 2023

